

210C0449

FR0000185522-OP011-RO03

27 mai 2010

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

SAGA

(Euronext Paris)

- 1 - Le 25 mai 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société SAGA, déposée par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A (succursale de Paris), agissant pour le compte de la société Bolloré (cf. Décision & Information 210C0438 du 25 mai 2010).

La note d'information conjointe des sociétés Bolloré et SAGA (visa n°10-141 du 25 mai 2010) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **28 mai au 10 juin 2010 inclus**.

Natixis Securities se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de Bolloré, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Le retrait obligatoire interviendra le **11 juin 2010**.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions SAGA sera reprise à compter du 28 mai 2010.